

18 | 2 - Ratification de la convention verbale passée avec Mme SOUCRAMANIEU au Chaudron pour location d'un immeuble utilisé comme école au Chaudron.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver la location verbale de l'immeuble de Mme SOUCRAMANIEU Julien, pour servir d'école publique au Chaudron, à compter du 1er août 1962,

Le loyer mensuel de l'immeuble demeure fixé à ..... 6.500. frs."

Le Maire : Il s'agit d'une régularisation. C'est une maison à laquelle nous avons renoncé parce que nous pensions pouvoir construire au Chaudron. Nous avons dû continuer la location, n'ayant pu mettre à exécution notre projet de construction.

*Approuvé le 27 novembre 1962*  
*Le Maire*  
*Signé : Ferreau Guadri*

Adopté à l'unanimité.